



## FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LOIRE-ATLANTIQUE

# LA LETTRE AUX ADHERENTS

le 2 avril 1993

## EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER

Sur proposition de la Fédération, le Ministre de l'Environnement vient de reporter de 15 jours, la date limite d'inscription à l'examen du permis de chasser.

Exceptionnellement, les candidats pourront donc s'inscrire jusqu'au 15 avril 1993.

### COMMENT S'INSCRIRE ?

Pour participer à l'examen 1993, il faut :

- avoir 15 ans révolus au 31 mars 1993.

- adresser au Préfet de son domicile, au plus tard le 15 avril 1993, le cachet de la poste faisant foi, un dossier comprenant les pièces suivantes :

- \* une demande établie -pour les mineurs par la personne investie de l'autorité parentale- sur le formulaire spécial à retirer en mairie.
- \* une fiche individuelle d'état civil.

*n° 1*